



Augmentation du loyer et des charges

Par **lorene_old**, le **24/05/2007** à **18:23**

Je suis dans mon appartement depuis septembre 2006, est-ce que mon propriétaire a le droit d'augmenter mon loyer en 2007?

De plus il me demande de payer les charges de l'année 2006 (environ 100 euros) je trouve ça un peu cher pour 4 mois, il prétend une consommation importante d'eau! Mais nous n'avons pas de compteur individuel et de ce fait lors de mon entrée dans l'appartement il n'a pas fait de relevé donc si j'ai bien compris je paye en partie la facture des anciens locataires qui ont consommé trop d'eau.

Par **Christelle_old**, le **25/05/2007** à **12:07**

Bonjour,

L'augmentation de votre loyer ne doit pas excéder quelques pourcent selon mes souvenirs (5% ?). Mais si la révision de votre loyer figure dans le bail sans plus de précisions, oui il peut augmenter le loyer.

Les 100 euros, est-ce toutes les charges ou juste un rattrapage ?

En effet vous n'avez à payer que votre consommation. Si c'est un rattrapage pour toute l'année, il doit vous faire payer seulement votre part au pro-rata. Le reste doit être envoyé aux anciens locataires.